REGLEMENT DE CONSULTATION

EXECUTION, A TITRE EXPERIMENTAL, D'UN SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT A LA DEMANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CŒUR DE CHARENTE

DATE et heure limites de réception des offres :

15/12/2026 à 12h00

Communauté de Communes Cœur de Charente
10 route de Paris - 16560 TOURRIERS
Téléphone : 05.45.20.06.74
Mail : cchupin@coeurdecharente.fr

Consultation n° 2026AG01_TAD

1. Objet et étendue de la consultation 3
1.1 Objet de la consultation 3
1.2 Mode de passation de la consultation 3
1.3 Type et forme du contrat 3
1.4 Décomposition de la consultation 3
1.5 Nomenclature 3
1.6 Réalisation de prestations similaires 3
2 Conditions de la consultation 3
2.1 Durée du marché et délais d'exécution 3
2.2 Variantes 4
2.3 Modalités de financement et de règlement du marché 4
2.4 Délai de validité des offres 4
2.5 Modalités d'attribution 4
3 Dossier de consultation 4
3.1 Contenu du dossier de consultation 4
3.2 Modification de détail du dossier de consultation 5
4 Présentation des candidatures et des offres 5
4.1 Au niveau de la candidature 5
4.2 Au niveau de l'offre 6
5 Analyse des candidatures et jugement des offres 6
5.1 Analyse des candidatures 6
5.2 Critère de jugement des offres 7
5.3 Classement des offres 8
6 Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 Transmission électronique 8
7 Renseignements complémentaires 9
7.1 Demande de renseignements complémentaires 9
7.2 Recours 10
8 Annexe – Composition du mémoire explicatif 10

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'exploitation d'un service public régulier non urbain de transport de voyageurs à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Charente.

1.2 Mode de passation de la consultation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 Type et forme du contrat

Il s'agit d'un marché de service ordinaire.

1.4 Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.
Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : il n'est pas possible de décomposer plusieurs prestations.

1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
60112000-6	Services de transport routier public
60140000-1	Transport non régulier de passagers

1.6 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché et délais d'exécution

Le présent marché prend effet à compter de la date figurant sur la notification. Il est conclu pour une durée de 1 an renouvelable tacitement 2 fois.

La date prévisionnelle d'entrée en vigueur du contrat et du service est envisagée en avril 2027.

Le démarrage des prestations fera l'objet d'un ordre de service.

2.2 Variantes

Les variantes ne sont pas admises. Le candidat répondra obligatoirement à l'offre de base.

2.3 Modalités de financement et de règlement du marché

Le financement est assuré sur le budget de la Communauté de Communes Cœur de Charente avec ses ressources propres ainsi que des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Règlement à 30 jours à compter de la réception de la facture.

2.4 Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.6 Modalités d'attribution

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire.

3 Dossier de consultation

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (R.C.) ;
- L'acte d'engagement ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes (C.C.T.P.) ;
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) ;
- Le détail quantité estimatif (D.Q.E.).

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Cœur de Charente, accessible via le lien suivant : https://www.marches-publics.info/

3.2 Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 Présentation des candidatures et des offres

La présente procédure est ouverte. Elle se déroulera en deux phases qui consisteront en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et le classement (sélection) des offres.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français et les prix exprimées en euro (€).

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiées conformes à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

4.1 Au niveau de la candidature

- Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : formulaire DC1 complété ou équivalent ;
- Formulaire DC2 complété rubriques A à D, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché) moyens, qualités, capacités ainsi que références pour prestations similaires sur les 3 dernières années.

Les documents remis sont de type :

- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique, et qu'il est notamment en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Certificats de qualifications professionnelles (preuve par tout moyen) ;
- Attestation certifiée sincère et conforme à l'original d'inscription sur le registre des entreprises de transport public routier de leur département de rattachement et l'inscription au registre du commerce et des sociétés ;
- Justification de régularité du transporteur face à l'assurance véhicules professionnels ;
- Attestation ou déclaration concernant les principales références sur les 3 dernières années ;
- Document présentant les capacités techniques et commerciales du candidat dans le domaine de l'exploitation de transport public ainsi que ses références en la matière ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Description de l'équipement technique, des mesures de qualité, des moyens d'étude et de recherche (fournitures et services).

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

Eléments spécifiques

- Groupements, sous-traitance, filiales : pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique ;
- En cas de groupement, chaque membre du groupement devra produire les pièces demandées ci-dessus à l'exception de la lettre de candidature présentée en un exemplaire pour le groupement. Les candidats étrangers devront produire les pièces administratives ou des documents similaires, avec une traduction assermentée en langue française et les pièces techniques et financières en langue française.

4.2 Au niveau de l'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, comprenant toutes les pièces suivantes complétées :

- L'acte d'engagement et, le cas échéant, son annexe (déclaration des sous-traitants DC4) ;
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) ;
- Le détail quantité estimatif (D.Q.E.).
- Un mémoire explicatif dont la composition est précisée au présent règlement de consultation.

5 Analyse des candidatures et jugement des offres

5.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

5.2 Analyse des candidatures

Le pouvoir adjudicateur procédera à l'examen des capacités professionnelles, techniques, financières et juridiques des candidats au vu des documents remis par les candidats en application de l'article 4.1 du présent règlement.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique ou qui n'apportent pas d'éléments prouvant que les candidats disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public, ne sont pas admises.

5.3 Critère de jugement des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué en fonction des critères pondérés énumérés ci-dessous :

Prix des prestations : 40 %
Le prix des prestations, correspondant au prix du marché sur la première année. L'analyse portera sur le coût global de la prestation (addition des deux totaux du B.P.U.).

Il sera noté selon la formule suivante :

$$\frac{Prix\ le\ plus\ bas}{Prix\ proposé\ par\ le\ candidat} x\ 40 = \boldsymbol{note}\ \text{"Prix des prestations"}$$

Valeur technique et environnementale appréciée au regard du mémoire justificatif : 60 %
Elle constituera la Note « Valeur technique et environnementale »

Cette valeur sera analysée au vu des éléments attendus dans le mémoire technique concernant les moyens techniques et humains mobilisés pour assurer l'exécution des services et à travers les sous-critères suivants :

- Une présentation des moyens techniques et humains envisagés pour l'exécution des prestations de transport à la demande (TAD) ;
- Une présentation des moyens spécifiques mobilisés pour répondre à des aléas ;
- Modalités de relations entre l'exploitant et la communauté de communes ;
- Modalités de relations entre l'exploitant et les usagers ;
- Modalités de relations entre l'exploitant et la centrale de réservation ;
- Politique de formation du personnel.

La note totale attribuée au candidat sera donc :

Note totale = Note « Prix des prestation » + Note « Valeur technique et environnementale »

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Critère n°1 : Prix	40 %
2 – Critère n°2 : Valeur technique et environnementale	60 %
2.1 – Une présentation des moyens techniques et humains envisagés pour l'exécution des prestations de transport à la demande (TAD), et mesures environnementales envisagées ;	*30 points/100*
2.2 – Une présentation des moyens spécifiques mobilisés pour répondre à des aléas ;	*10 points/100*
2.3 – Modalités de relations entre l'exploitant et la communauté de communes ;	*20 points/100*
2.4 - Modalités de relations entre l'exploitant et les usagers ;	*20 points/100*
2.5 - Modalités de relations entre l'exploitant et la centrale de réservation;	*10 points/100*
2.6 - Politique de formation du personnel	*10 points/100*

5.4 Classement des offres

Il sera procédé au classement des offres au regard des critères indiqués à l'article 5.2 du présent règlement.

Le candidat retenu devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales :

- Une attestation de régularité fiscale à partir de son compte fiscal si elle est soumise à l'IS, ou, auprès de son service des impôts gestionnaire ;
- Une attestation de fournitures de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du Code de sécurité sociale datant de moins de 6 mois (site www.urssaf.fr).

Le candidat retenu transmettra également un document apportant la preuve de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.

Lors de l'exécution du marché doit être renouvelée tous les 6 mois suivant la date de signature du marché :

- L'attestation de fournitures de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du Code de sécurité sociale.

Une copie de l'ensemble des documents susvisés sera acceptée.

En cours d'exécution du contrat, ce dispositif de vigilance est complété par un dispositif d'alerte prévu au Code du Travail (art L. 8222-5 et L. 8222-6 du Code du travail).

6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/

Pour des difficultés rencontrées sur le site https://www.marches-publics.info/, un onglet Aide est à votre disposition sur le site (guide utilisation, première visite, assistance téléphonique, etc.).

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Les opérateurs économiques n'ont pas à signer les documents de leur offre (pas d'obligation de signature).

Seul le titulaire sera sollicité pour la signature de son offre.

Pour pouvoir faire une offre électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme https://www.marches-publics.info/

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ».

Cette copie de sauvegarde devra être transmise avant la date et heure de réception des offres à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Cœur de Charente

10 route de Paris

16560 Tourriers

Horaires d'ouverture des bureaux : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 12h00 le vendredi.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

Si la copie de sauvegarde n'a pas été ouverte, elle sera détruite.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : 15/12/2026 à 12h00

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

6.2 *6.2 - Transmission sous support papier*

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 Renseignements complémentaires

7.1 Demande de renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 Recours

Le tribunal administratif territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Poitiers

15 rue de Blossac

86000 Poitiers

8 Annexe – Composition du mémoire explicatif

Le mémoire explicatif présenté par l'entreprise ou le groupement, à l'appui de son offre, devra être produit sur la base de toutes les rubriques indiquées au C.C.TP.